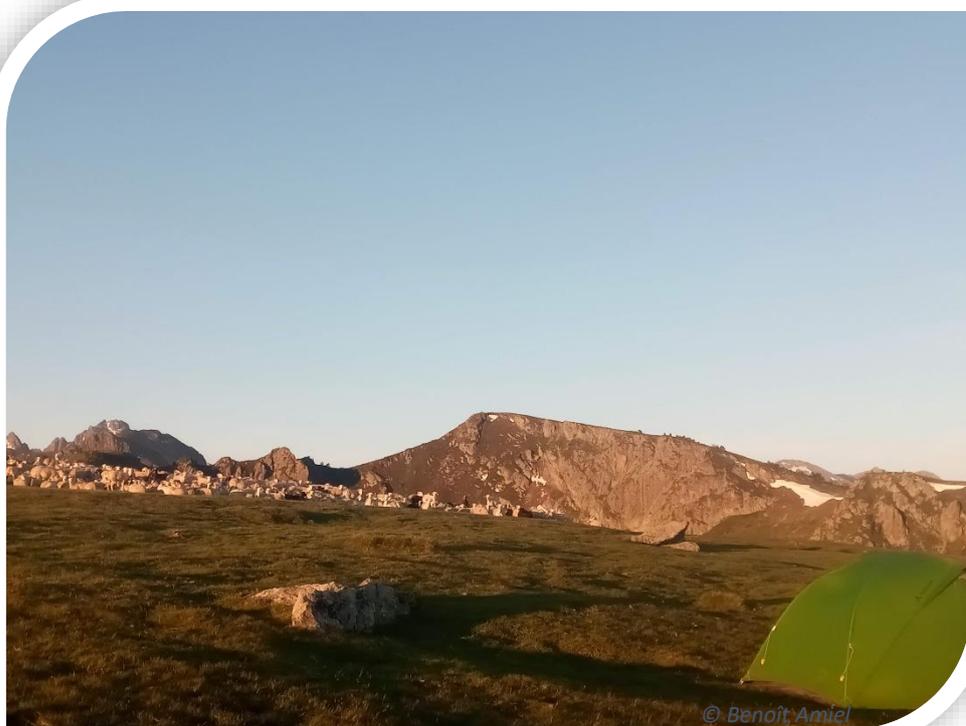


La Lettre de La Pastorale Pyrénéenne



© Benoît Amiel

Edito

La saison d'estive a commencé depuis plusieurs semaines, nous avons choisi d'axer cette lettre sur les chiens de protection en montagne. En effet, de plus en plus d'éleveurs s'équipent de chiens avec l'objectif d'améliorer la protection de leurs troupeaux en estive. D'où de nombreuses questions et des problématiques nouvelles pour des éleveurs pour qui la mise en place d'un chien de protection est une nouveauté et peut s'avérer compliquée.

Les Techniciens chien de protection de La Pastorale Pyrénéenne sont disponibles pour accompagner les éleveurs au mieux dans la mise en place de leur chien sur l'exploitation et en estive, avec comme objectif des chiens efficaces et fiables.

Bonne lecture à tous et bonne saison.

Romain MOUTON
Président de la Pastorale Pyrénéenne



La Pastorale Pyrénéenne

Siège Social

Directeur : **Xavier COSTES** 06.79.47.86.88

x.costes@pastoralepyreneenne.fr

Secrétaire : **Sandrine AMORY**

94, ter avenue François Mitterrand
31800 Saint-Gaudens Tél : 05.61.89.28.50

ppsiege@pastoralepyreneenne.fr

www.pastoralepyreneenne.fr

Pôle Chien de Protection

Les Techniciens Chien de Protection

Jean Lin FOURGUET PONCY 06.72.50.95.45

Secteur Pyrénées Atlantiques

jl.fourguet.poncy@pastoralepyreneenne.fr

Sandra MALACHIN 06.72.57.51.26

Secteur Haute-Garonne & Ariège Ouest

s.malachin@pastoralepyreneenne.fr

Magali ALLARD 06.88.36.92.64

Secteur Aude & Ariège Est

m.allard@pastoralepyreneenne.fr

Stéphanie BONNET 07.85.85.88.08

Secteur Pyrénées Orientales

s.bonnet@pastoralepyreneenne.fr

Illies SAINT CLOMENT 07.85.05.78.55

Secteur Hautes-Pyrénées

i.saintclement@pastoralepyreneenne.fr

Réseau Bergers d'Appui

Coordination

Aurélia GUY 06.48.64.40.45

coordination.rba@pastoralepyreneenne.fr

Les Bergers d'Appui

Pierre JORGE 06.72.37.90.96

Arnaud LEBLANC 06.87.79.27.94

Benoit AMIEL 07.87.79.29.78

Christophe DEU 07.87.79.29.21

Magaly PASSARD 07.87.79.27.02

Agustín SESE PIQUER 06.42.60.59.44

Pierre Thomas LORETTE 06.85.95.07.77

rba@pastoralepyreneenne.fr

Appels d'urgence week-end et jours fériés

Laissez un message avec vos coordonnées sur le répondeur du 05.61.89.28.50, le **Berger d'Appui de garde** vous rappellera dans les plus brefs délais.

En 2018 la vie de l'association a connu de nombreux changements (cf. Lettre n°17) que nous avons essayé d'accompagner au mieux. Depuis le début de cette année, nous œuvrons pour être le plus opérationnel possible sur le terrain, auprès des éleveurs et bergers, grâce à une équipe que nous avons pu renforcer.

Dans le même temps, les actualités nous poussent à redoubler d'efforts en matière de communication sur les chiens de protection. Les utilisateurs des espaces pastoraux doivent mieux connaître le rôle du chien de protection et le travail que représente une mise en place de chien sur un troupeau. Il devient en effet urgent que les moyens de protections mis en place par les éleveurs puissent être respectés.

Une équipe renforcée au service des éleveurs et bergers

Le Pôle Chien de Protection

Historiquement, chaque Technicien travaillait sur deux départements. Face à l'augmentation du nombre de chiens à suivre chaque année, nous avons pu renforcer l'équipe du Pôle Chien de Protection (PCP) qui est passée de trois Techniciens à temps plein à cinq. Une nouvelle répartition des secteurs s'est donc opérée.

Un temps plein est désormais consacré aux Pyrénées Atlantiques et un aux Hautes-Pyrénées. Deux Techniciennes se partagent les trois autres départements : une pour la Haute-Garonne et l'Ouest de l'Ariège ; l'autre pour l'Est de l'Ariège et l'Aude. Enfin, une technicienne à mi-temps sur le secteur des Pyrénées Orientales, est à l'œuvre depuis le mois de mars.

La répartition est désormais plus homogène et permet aux Techniciens d'assurer un meilleur suivi des chiens.

Vous pouvez prendre contact directement avec votre nouveau(elle) technicien(ne) dont les coordonnées se trouvent sur la page de garde.

Le Réseau des Bergers d'Appui

Le Réseau des Bergers d'Appui (RBA) a lui aussi été conforté, puisque sept Bergers ont été recrutés pour cette saison 2019. Toute l'équipe des Bergers de la Pastorale Pyrénéenne est composée de professionnels, ils ont tous été bergers sur des estives concernées par la prédation (ours ou loup). Ils interviennent gratuitement à la demande des Présidents des Groupements Pastoraux (GP), des éleveurs ou des bergers. Pour solliciter leur intervention, il suffit de contacter la Coordinatrice, Aurélia Guy, qui se charge de l'organisation des missions.

Le Berger d'Appui apporte une aide ponctuelle en fonction des besoins, mais ne fait pas de remplacement. Il ne doit intervenir qu'en présence du berger ou d'un éleveur assurant la garde du troupeau. La durée des missions est variable ; souvent sur trois ou quatre jours.

Concrètement, les missions des Bergers d'Appui se traduisent par une aide ponctuelle à la gestion du troupeau :

- Une surveillance accrue en cas de prédatations avérées ;
- Une aide occasionnelle au regroupement nocturne des troupeaux ;
- La recherche d'animaux dispersés et le regroupement de l'ensemble du troupeau suite à une période de mauvais temps ou à une prédation ;
- Assurer la garde du troupeau le temps d'expertiser les dommages sur celui-ci ;
- Plus rarement, des surveillances de nuit.

Le Réseau des Bergers d'Appui peut aussi apporter une aide à la mise en œuvre des mesures de protection (troupeaux et ruchers) :

- Aide au montage, démontage et déplacement des parcs de nuit ;
- Informations techniques sur les parcs et clôtures (matériaux utilisés, préconisations...) ;
- Pose de panneaux d'informations sur les chiens de protection en estive.

Cas d'empoisonnement : une problématique inacceptable !

Fréquemment des éleveurs signalent à la Pastorale Pyrénéenne l'empoisonnement de leur chien de protection. Il est nécessaire pour les éleveurs que la pression qu'ils peuvent subir vis-à-vis de leur chien de protection soit atténuée.

Il est primordial que les éleveurs concernés puissent dans ces cas faire pratiquer une autopsie et nous faire remonter les résultats afin que nous puissions relayer avec force auprès des autorités compétentes cette réalité de terrain.

Pour notre association, l'empoisonnement d'un chien de protection nous paraît d'autant plus grave que l'utilité de ce dernier n'est pas accessoire. Le chien de protection fait partie intégrante du troupeau. C'est une réelle garantie de protection des troupeaux et donc l'assurance pour l'éleveur de limiter les pertes liées à la prédation.

L'investissement, en temps, que représente la mise en place d'un chien de protection (qui sera réellement efficace qu'à partir de sa deuxième année) est important. Le stress que procure la perte d'un chien de protection sur son exploitation, laissant le troupeau vulnérable à la prédation pour au moins un an et demi, est lui aussi très important. L'empoisonnement d'un chien de protection est donc un acte très grave qui porte un énorme préjudice à l'éleveur. Il est alors important que ces agissements puissent être sévèrement punis.

La problématique des chiens mordeurs

La Pastorale Pyrénéenne travaille avec les chiens de protection depuis plus de 20 ans. Par l'intermédiaire de nos techniciens, nous avons placé et suivi plus de 1400 chiens sur tout le massif pyrénéen. Le suivi des chiens de protection par les techniciens de l'association, qui rappelons-le sont missionnés par le Préfet de Massif, permet d'éviter les comportements agressifs. Lorsque des déviances sont repérées, les TCP proposent des solutions pour que le chien n'engendre pas de problème. Ainsi les chiens suivis sont rarement source de litiges. Nous ne pouvons pas néanmoins nous engager en ce qui concerne les chiens non suivis. Cependant, lorsqu'un chien de protection même équilibré et de nature calme se trouve confronté à de mauvais agissements (la traversée d'un troupeau en vélo, crier en faisant de grands gestes au milieu des brebis, s'interposer entre 2 chiens...), il se peut qu'il ait une attitude préjudiciable.

Le travail du chien de protection est loin d'être aisé, puisqu'on lui demande d'apporter une réponse adaptée en fonction de la menace qui pèse sur le troupeau. Le premier stade de réponse est l'alerte : caractérisée par des aboiements plus ou moins forts et plus ou moins fréquents. Si ce niveau de réponse n'est pas suffisant pour la source de dérangement, le chien s'interpose alors entre le troupeau et la menace potentielle. Si malgré ses signaux la menace n'est toujours pas écartée, le chien va alors au contact de l'intrus pour protéger le troupeau et faire fuir définitivement le danger. Dès lors que l'on a compris le fonctionnement du chien de protection, on comprend facilement l'attitude à adopter à proximité d'un troupeau. Il est nécessaire pour éviter tout problème avec un chien de protection que le troupeau ne soit pas dérangé.

Une communication sans relâche

Il est primordial que le bon comportement à adopter à proximité d'un troupeau soit un message relayé par les offices du tourisme, les hébergeurs des zones de montagne... Ce n'est qu'en travaillant d'un côté à l'amélioration des chiens de protection et d'un autre à la sensibilisation des usagers de la montagne que seront évités les conflits d'usages. Bien que la présence des tels chiens permette une protection efficace du troupeau, celle-ci dérange parfois : crainte des randonneurs d'être mordus, nuisances sonores liées aux aboiements, problèmes de voisinage sur les exploitations... Il est donc nécessaire d'insister sur la communication autour des chiens de protection pour que leur travail puisse être respecté par tous, et qu'il n'y ait pas d'incident sur les estives.

Zoom sur un drame

François Sanchis, éleveur ovin dans le 65, n'avait jamais connu d'attaques sur son troupeau, car il possédait un patou qui, depuis 7 ans, veillait sur ses brebis.

Un équilibre s'était installé sur son exploitation jusqu'au jour de l'incident : le chien d'un touriste s'était approché trop près de son troupeau, le patou a donc immobilisé le chien ; le touriste s'est interposé et a été mordu.

Face à la pression locale et celle du plaignant, l'éleveur a dû prendre la difficile décision de l'euthanasier. Dix jours à peine après la mort de « Silence », François S. connut sa première attaque d'ours...



Une situation inacceptable que nous ne cesserons de dénoncer. Les éleveurs sont dépendants du patou pour la protection du troupeau : ce n'est pas une option !

Xavier Costes

Directeur de la Pastorale Pyrénéenne

Les premières montées en estives des chiens de protection

Le temps de l'estive est un moment fort de la vie du troupeau : bergers, brebis, vaches, mais aussi patous se retrouvent en montagne. Un nouvel équilibre va s'installer pour une saison.

C'est souvent peu de temps avant la montée, que les premiers questionnements apparaissent : comment va se passer la saison avec le berger (qui est peut-être nouveau), les travaux de la cabane seront-ils terminés à temps ? la pression touristique gênera-t-elle le troupeau ou le travail des patous ? Serons-nous épargnés par la prédation ?

La première montée en estive pour un chien de protection est une étape importante pour son évolution physique et mentale. L'éleveur doit mettre toutes les chances de son côté pour que cette période se passe au mieux possible.

Pour faciliter la gestion du chien en montagne et son adaptation à son nouvel environnement (relief, touristes, troupeaux voisins...), l'éleveur doit s'assurer que le chien de protection soit opérationnel pour son travail.

Pour cela, l'éleveur devra vérifier que :

- Le chien soit parfaitement fixé au troupeau ;
- Le chien marche en laisse afin qu'il puisse être descendu en cas de blessure, en cas de chaleurs parfois pour les femelles ;
- Il ne présente aucune agressivité envers les autres usagers de la montagne ;
- Le chien ne perturbe pas le travail du chien de conduite.

Aussi, pour que cette première montée en estive se passe au mieux il faudra veiller à :

- ***Ne pas faire de mauvaises surprises au chien de protection ni aux bêtes qui transhument !***

Il est préférable que l'ensemble des troupeaux soit habitué au chien de protection ; y compris les troupeaux en garde.

Cela facilitera l'adaptation du chien à l'estive et limitera le stress induit par ce nouvel environnement.

- ***Avoir un état sanitaire irréprochable !***

Plus le chien sera en bon état sanitaire à la montée en estive, plus celui-ci sera performant. Avant la montée, faire un déparasitage interne et externe et être à jour des vaccins (CHLPP+RAGE). Cela sera aussi rassurant pour le berger de savoir que les chiens présents sur l'estive ne seront pas une source de complications au niveau sanitaire.

- ***S'adapter à un nouveau maître : le berger salarié !***

De plus en d'estives sont gardées par des bergers salariés.

Afin que celui-ci puisse travailler avec le chien, il est indispensable que l'éleveur lui transmette ses connaissances, ses recommandations et ses codes comme :

- Les habitudes alimentaires ;
- Les ordres de base « Vas au troupeau ! », « Viens ! » ;
- Les soins.

Le chien de protection assimilera très vite que le berger est son nouveau référent humain.

Attention aux jeunes chiens et aux estives non gardées !

Dans les Pyrénées Atlantiques, il n'est pas rare de voir des chiens monter en estive à l'âge de 10-12 mois, le système d'exploitation laitier ne permet pas à l'éleveur de garder des bêtes en plaine pour le jeune patou.

Dans ces cas, il est tout de même préférable que le jeune patou puisse estiver avec un adulte, afin de pouvoir continuer sa croissance pleinement. En effet, les chiens de moins d'un an ont besoin de plus de sommeil et de repos que les adultes.

Au stade dans lequel ils se trouvent à cette période de leur vie, il est préférable de laisser les jeunes « grandir » convenablement : physiquement et psychologiquement. Suite à une rencontre avec l'ours, les dégâts peuvent être irrémediables.

Même s'il est dit que « C'est la montagne qui fait le chien », la vigilance est de mise.

Les TCP continuent le suivi des chiens en estive, comme ils le font sur l'exploitation, et les bergers ou éleveurs peuvent recueillir les renseignements nécessaires au bon fonctionnement du chien en montagne.

Il arrive parfois aux jeunes chiens de perdre leur attachement au troupeau, rencontrant facilement des randonneurs susceptibles de leur jeter des restes de goûter, vouloir les approcher, voire les caresser. Pour ceux qui n'auraient pas atteint une bonne sociabilisation au moment de la montée en estive, leur « réticence » envers l'Homme pourrait être accrue s'ils faisaient la rencontre d'un randonneur peu aguerri ou craintif des chiens, les jets de pierres et coups de bâtons ne sont malheureusement pas rares.



Il est déconseillé de monter un jeune chien en estive.

C'est pour toutes ces raisons que nous recommandons vivement, pour ceux qui le peuvent, de garder un lot sur l'exploitation pour que le jeune chien ne monte pas en estive dès sa première année.

Certains éleveurs non transhumants se portent volontaires pour les récupérer des chiots durant la période estivale afin de leur éviter des désagréments et continuer à prendre de l'assurance afin d'être prêts pour leur première estive dans les meilleures conditions possibles.

Dans le cas des estives non gardées, les chiens doivent parfois parcourir plusieurs kilomètres pour se nourrir à l'aide de distributeurs automatiques. S'ils sont blessés, il se passe parfois plusieurs jours avant que son maître ne soit au courant. La fixation du chien au troupeau se perd petit à petit, livré à lui-même, il peut divaguer, chasser, ou suivre les randonneurs parfois même jusqu'à leur véhicule ...

Les Techniciens sont là !

Durant la saison d'estive, les Techniciens sont présents pour :

- Un appui technique : le suivi des chiens se déroule aussi en estive ce qui nous permet de répondre aux éventuelles questions de l'éleveur ou du berger salarié ;
- Informer les utilisateurs de la montagne sur le comportement à adopter face au chien de protection en montagne grâce à une signalétique adaptée ;
- Plus rarement : mettre en place des chiens de renfort sur des estives en manque de moyens de protections.

Jean-Lin Fourquet
Technicien chien de protection
Pyrénées Atlantiques

Les chiens de renfort sur les estives

La Pastorale Pyrénéenne fournit régulièrement ce que nous appelons des chiens de renfort.

Ces chiens sont utiles soit en période estivale pour augmenter la protection de certaines estives prédatées, soit en période hivernale pour habituer les troupeaux à la présence d'un chien de protection.

Contexte 2018 :

L'été passé, la Pastorale Pyrénéenne a été contactée par plusieurs estives pour obtenir un chien de renfort. Nous avons réussi à mettre en place quelques-uns de ces chiens tout au long de l'été. Ces demandes faisaient suite à de fortes prédatations ou parfois au décès d'un chien présent sur l'estive. Le plus grand nombre des demandes se situaient en Ariège, où nous avons pu monter 4 chiens.

Contexte 2019 :

Afin d'anticiper les demandes toujours en augmentation, nous avons sélectionné et mis en place plusieurs chiens cet hiver, chez des éleveurs dont les estives n'étaient pas équipées jusqu'à présent, mais aussi sur des estives que nous connaissons à forte prédation. Ainsi cette année, plusieurs GP ont pu bénéficier de chiens pour habituer leurs troupeaux, et dans le même temps s'équiper de chiots pour l'année suivante.



Chien pour habituer les troupeaux :

C'est durant la période en bergerie que les conditions sont optimales pour habituer les troupeaux. Dans ce contexte, les chiens se font vite accepter des bêtes ; en effet, le troupeau ainsi regroupé en bergerie peut tranquillement prendre contact avec leur nouveau protecteur ; il faut compter 10 à 15 jours pour que 300 brebis ne se mettent plus systématiquement en mouvement lorsque le chien se déplace au sein du troupeau.

D'où viennent ces chiens de renfort ?

Nous connaissons certains éleveurs qui ont plusieurs chiens, ou qui n'estivent pas avec leurs chiens. Si ceux-ci présentent les qualités d'un chien de renfort, nous proposons alors aux éleveurs de les mettre à disposition. Lors du placement du chien de renfort, une convention de prêt est mise en place entre le propriétaire du chien, l'éleveur bénéficiaire et la Pastorale Pyrénéenne, par le biais de son Technicien de secteur. Sur cette convention de prêt, il est noté l'identité complète du chien de renfort ainsi que les obligations de l'éleveur bénéficiaire, puis quelques annotations concernant le chien (comportement, infos sanitaires, ordres à donner...).

Obligations de l'éleveur bénéficiaire (extrait de la convention de prêt) :

- Le chien doit être maintenu au troupeau ;
- Son alimentation doit être adaptée (en période estivale et en cas de forte pression de prédation, il est préférable de donner une ration supplémentaire au chien afin que celui-ci soit en pleine forme pour effectuer convenablement son travail) ;
- Le traitement antiparasitaire externe et interne doit être à jour durant la période de prêt (le chien part de son élevage à jour de ses vaccins, parfois les antiparasites externes ne courent pas durant toute la période estivale, une mention est annotée à ce sujet sur la convention de prêt) ;
- Informer du moindre problème la Pastorale Pyrénéenne qui tiendra informé le prêteur ;
- Prendre en charge les frais vétérinaires et assurances (la valeur estimée du chien est fréquemment estimée autour de 1300 €) durant la période indiquée sur la convention (pour un tel chien, il en coûtera à l'éleveur bénéficiaire entre 10 et 30€ par mois selon l'assureur) ;
- Restituer le chien en bon état sanitaire à la fin du prêt et le ramener à son propriétaire ;
- Ne pas solliciter de subvention (mesure 7.6.1) pour ce chien.

Il est préférable que l'éleveur bénéficiaire se rende disponible afin d'aller chercher le chien sur son élevage, prendre contact avec l'éleveur prêteur, ainsi que tous les renseignements inhérents au chien. Ce trajet peut se faire accompagner du Technicien, selon le cas.

Nous demandons aussi aux bénéficiaires de ces chiens de renfort de s'équiper au plus vite afin d'être autonomes rapidement et de rendre disponibles les chiens de renfort pour de nouvelles estives non équipées, qui pourraient faire appel à nous l'été suivant.

Chaque chien est doté d'un collier orange sur lequel est noté le numéro de téléphone du Technicien de secteur afin qu'au moindre problème, celui-ci puisse être rapidement prévenu. Il arrive que ces chiens, n'étant pas dans leurs propres troupeaux, et sur des montagnes inconnues pour eux, passent les crêtes des estives et se retrouvent dans d'autres troupeaux. Ainsi les utilisateurs de la montagne peuvent facilement appeler le Technicien qui se chargera de se mettre en contact avec le berger de l'estive concernée, voire ramener lui-même le chien au bon endroit ; ainsi, chaque chien a un numéro interne qui nous permet de l'identifier facilement.

Enfin, l'éleveur bénéficiaire, devra adhérer à la Pastorale Pyrénéenne, puisqu'il s'agit là d'une démarche d'entraide entre éleveurs. L'adhésion est alors un moyen de s'assurer que l'éleveur bénéficiaire est en accord avec la démarche de l'association et qu'il reconnaît le travail et l'implication de celui qui prête le chien. Bien que cette adhésion ne soit pas une garantie pour l'éleveur prêteur, elle permet de clarifier la dynamique lors de ces prêts : ce n'est ni un du, ni une prestation. C'est de la solidarité entre éleveurs !

Les qualités du chien de renfort :

C'est un chien calme et mature. Il est donc âgé de plus de deux ans. Ce chien doit présenter une très bonne fixation au troupeau afin de faciliter l'accueil et le contact avec les bêtes. Il doit être manipulable, au mieux marcher en laisse, capable de laisser travailler les chiens de conduite et ne présentant aucune agressivité envers les touristes, randonneurs et autres utilisateurs de la montagne.

Mise en place de chiens de renfort sur les nouvelles estives :

Comme il est écrit plus haut, cet hiver nous avons pu mettre en place plusieurs chiens sur des troupeaux non habitués. Ces chiens sont montés en estive en ce début de saison. Nous avons organisé des réunions d'information pour les éleveurs ainsi que les bergers nouvellement équipés afin de connaître au mieux le comportement de chaque chien, sa manière de travailler et les soins à lui apporter. La Coordinatrice du Réseau Berger d'Appui a pris note des éléments nécessaires concernant ces estives pour pouvoir apporter de l'aide durant l'été si le besoin se présentait ; les Bergers d'Appui peuvent monter en estive afin de mettre en place les panneaux de signalisation pour informer le public de la présence des patous, ainsi que du comportement à adopter face à un chien de protection.

Combien de chiens de renfort pour cet été ?

Pour ce début de saison estivale, nous avons pu réunir une dizaine de chiens de renfort sur tout le massif pyrénéen. Nous avons encore presque autant d'éleveurs qui auraient souhaité bénéficier de ce type de prêt. Nous sollicitons donc tous les éleveurs intéressés par cette démarche à contacter leur Technicien de secteur afin de conforter cette action et répondre à toutes les demandes que nous centralisons.

Nous remercions les éleveurs de Grognon, Corto, Jinka, Montagne, Gulli, Baguera, Neige, Indy, Gribouille et Naya...



**Sandra Malachin,
Technicienne chien de protection
Haute-Garonne / Ariège Ouest**

• Feuille de route « Pastoralisme et Ours »

Face aux difficultés rencontrées par les éleveurs ces dernières années, l'État souhaite renforcer certains dispositifs et également expérimenter de nouveaux outils, avec l'objectif de limiter les prédateurs par l'ours sur les estives dans le cadre d'une feuille de route « pastoralisme et ours » qui a été présentée le 6 juin à Toulouse.

Retrouvez le détail de cette feuille de route sur :

www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/30264/203112/file/Feuille-de-route-pastoralisme-ours.pdf

• Info Ours

La communication mise en place par l'État pour accompagner le suivi de la population ursine dans le massif des Pyrénées s'étoffe d'un nouvel outil destiné à mettre à disposition des différents acteurs des informations en ligne à fréquence quotidienne pendant la période d'activité de l'ours (de mars à novembre) : www.info-ours.com

La fiche événement est mise à jour chaque jour ouvrable. Elle comprend des renseignements factuels sur les indices de présence de l'ours (empreintes, poils, crottes...), les déclarations de constat de dommage et leurs conclusions sur la responsabilité de l'ours



S'abonner au service

Service d'information par SMS sur les indices de présence de l'ours brun dans le massif des Pyrénées françaises (départements 66, 11, 09, 31, 65, 64) ; Vous pourrez modifier la liste des communes, dans la limite de dix, en renouvelant la procédure d'abonnement

06 12 34 56 78

Envoyer un code de confirmation

L'alerte SMS est un service gratuit

1. Vous devrez renseigner votre numéro de téléphone portable afin de recevoir un code de confirmation.
2. Vous devrez choisir les communes pour lesquelles vous souhaitez recevoir les alertes SMS pour finaliser l'inscription.

Après cette inscription, dès qu'une information est rajoutée à la fiche événement ours et qu'elle concerne une commune que vous avez choisie, une alerte SMS vous sera adressée en direct.

Si vous souhaitez soutenir notre action et recevoir notre lettre au format papier, veuillez compléter le bulletin d'adhésion ci-dessous et nous le renvoyer par courrier.

Bulletin adhésion



94 ter, avenue François Mitterrand
31800 Saint-Gaudens

☎ 05 61 89 28 50

ppsiege@pastoralepyreneenne.fr
www.pastoralepyreneenne.fr

Mme Melle Mr

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Courriel :

☎ :

Eleveur Apiculteur Berger Vacher

Autre Profession :

Autre utilisateur de la montagne

Première adhésion Ré-adhésion

Cotation individuelle : 20 € // Dons : 30 € 50€ 100€ Autre.....

Cotation Association : 50 € // Dons 100 € 200€ Autre.....

Je souhaite m'impliquer dans la vie de l'association

Je souhaite recevoir la lettre de la Pastorale Pyrénéenne uniquement par courriel

Pour toute adhésion ou don à notre association, merci de nous envoyer un chèque à l'ordre de la Pastorale Pyrénéenne accompagné de ce bulletin complété. Vous recevrez en retour un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% de votre don/adhésion du montant de vos impôts sur le revenu, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.